

COMMUNE DE DESSENHEIM
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2018 -

Sous la présidence de Monsieur Alexis CLUR, maire.

Monsieur le maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20 heures 00.

Secrétaire de séance : Madame Michèle STATH

| | |
|--|--|
| Présents : 10 | <ol style="list-style-type: none">1. CLUR Alexis, maire2. HAULER Gilbert, adjoint3. STATH Michèle, adjointe4. STATH Bernard, adjoint5. DIRRINGER Clément6. MULLER Christophe7. AGUILAR Frédéric8. ESCAMILLA Patricia9. VAUTRIN Corinne10. MULLER Maxime |
| Procuratation(s) : 2 | <ol style="list-style-type: none">1. GREACKER Isabelle proc. à CLUR A.2. TURCO Estelle proc. à STATH M. |
| Absente excusée non représentée : 1 | <ol style="list-style-type: none">1. STOELTZLEN Laurence |
| Absent(s) non excusé(s) : 0 | 0. |

ORDRE DU JOUR

| | |
|---|------|
| 1. PROCES-VERBAL DU 06 SEPTEMBRE 2018 - APPROBATION..... | 55 - |
| 2. COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH | 56 - |
| 2.1 RAPPORT D'ACTIVITES ASSAINISSEMENT..... | 56 - |
| 2.2 MODIFICATION DES STATUTS..... | 56 - |
| 2.3 SCHEMA DE MUTUALISATION | 56 - |
| 3. CHASSE COMMUNALE – LOCATION DU LOT N° 5 | 57 - |
| 4. DECISION MODIFICATIVE N° 1/2018 | 58 - |
| 5. AIRE DE JEUX – DEMANDE DE SUBVENTION..... | 58 - |
| 6. DEGREVEMENT TAXE D'URBANISME | 58 - |
| 7. LOTISSEMENT SPITZWEG - RETROCESSION | 59 - |
| 8. INFORMATIONS..... | 59 - |
| 8.1 COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS..... | 59 - |
| 8.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL - | 59 - |
| 8.3 DOSSIERS COMMUNAUX | 59 - |
| 8.4 URBANISME | 60 - |
| 8.5 AUTRES INFORMATIONS | 60 - |
| 8.6 DATES A RETENIR | 61 - |
| 9. DIVERS - TOUR DE TABLE | 61 - |

Monsieur le maire expose que le point « Lotissement Spitzweg - Rétrocession » devrait être rajouté à l'ordre du jour. L'assemblée, à l'unanimité, accepte la modification demandée.

I. PROCES-VERBAL DU 06 SEPTEMBRE 2018 - APPROBATION

Aucune remarque n'étant émise, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 6 septembre 2018.

2. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS RHIN-BRISACH

2.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS ASSAINISSEMENT

La communauté de communes du Pays Rhin-Brisach a transmis le rapport 2017 portant sur le service public « assainissement ».

Monsieur Gilbert HAULER, adjoint, présente le document, expose les points essentiels, apporte tous commentaires utiles et précise que le dossier est disponible en mairie.

Après délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité

- **prennent acte du rapport 2017 « assainissement » émis par la communauté de communes du Pays Rhin-Brisach et ne formulent aucune remarque particulière.**

2.2 MODIFICATION DES STATUTS

A la suite de la création de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach, le 1^{er} janvier 2017, cette dernière devait se prononcer sur le devenir de la compétence « périscolaire » qui était exercée de manière différente par les ex CC Essor du Rhin et Pays de Brisach. Le conseil communautaire a décidé de procéder au retrait de la compétence périscolaire des statuts et de la restituer aux communes membres à compter du 1^{er} janvier 2019. Afin d'accompagner les communes dans le cadre de ce transfert de compétence et pour leur permettre de proposer une offre de service périscolaire répondant aux attentes des familles du territoire, le conseil communautaire adoptera, début 2019, la mise en œuvre d'une dotation de solidarité communautaire (DSC).

L'article 4.1.2 du projet de statuts comprend par ailleurs la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ».

Le nouveau projet de statuts comporte également un certain nombre de modifications mineures, notamment en matière de développement économique, d'action culturelle et d'animation, ainsi qu'au niveau des dispositions financières et comptables relevant du titre 3.

Sur la base de ces éléments, le bureau de la communauté de communes a arrêté un projet de modification des statuts qui comprend trois titres :

- Titre 1 : dénomination, objet, siège et durée de la communauté de communes
- Titre 2 : administration et fonctionnement de la communauté de communes
- Titre 3 : dispositions financières et comptables de la communauté de communes.

Le projet de statuts de la CC Pays Rhin-Brisach qui a été approuvé par le conseil communautaire le 17 septembre 2018, est ensuite soumis aux conseils municipaux des communes membres qui ont trois mois pour se prononcer à la majorité qualifiée requise pour la création de la communauté de communes, c'est-à-dire la majorité des deux tiers représentant la moitié de la population ou l'inverse.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **approuve les nouveaux statuts, annexés à la présente délibération, avec pour date d'effet le 1^{er} janvier 2019.**

2.3 SCHEMA DE MUTUALISATION

L'article L 5211-39-1 du CGCT précise que « dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat ».

Ce document peut être à géométrie variable à plusieurs égards : seuls certains services peuvent être concernés ; une commune peut participer à la mutualisation de tel service mais pas d'un autre ; le schéma peut formuler des pistes à court, moyen et long terme.

D'autres modes de coopération peuvent être abordés comme les groupements de commandes, l'achat de matériels par la communauté au bénéfice de ses communes membres (art. L 5211-4-3 du CGCT), etc.... Des outils organisationnels peuvent également être instaurés : une bourse de l'emploi territorialisée, un pool de remplacement, une plate-forme de services, etc....

A la différence du transfert de compétence, la mutualisation repose essentiellement sur une volonté commune et partagée, dans le but de revoir le mode d'organisation des services municipaux et intercommunaux, mais aussi d'optimiser les investissements matériels.

Pour établir son projet de schéma de mutualisation, la communauté de communes Pays Rhin-Brisach a réuni deux groupes de travail, chargés d'examiner respectivement :

- les groupements de commandes et la mutualisation de matériels et outils
- les maîtrises d'ouvrages déléguées et la mutualisation de tâches/services/métiers.

Toutes les communes étaient invitées à rejoindre les groupes et pouvaient être représentées par le maire, un délégué communautaire ou suppléant, un conseiller municipal ayant une compétence spécifique (acheteur, RH, logisticiens, etc....) ou des agents. Une diversité de profils était donc recherchée.

Le projet de schéma de mutualisation pour la période de 2018-2020 issu de ces rencontres a été présenté au conseil communautaire lors de la séance du 17 septembre 2018 et est joint, en annexe, à la présente délibération. Le conseil municipal est invité à donner son avis sur ce document, avant validation définitive par le conseil communautaire.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ⇒ prend acte du schéma de mutualisation présenté.

3. CHASSE COMMUNALE – LOCATION DU LOT N° 5

Monsieur le maire rappelle que Monsieur Eric MULLER, locataire du lot de chasse n° 5, souhaite céder son bail de location, à compter du 1^{er} février 2019, à Monsieur François RINGLER demeurant 711 les Granges à Labaroche.

Les pièces requises pour la constitution du dossier déposées par Monsieur RINGLER ont été transmises à la commission consultative de la chasse communale qui n'a formulé aucune remarque particulière à l'encontre de la cession projetée.

Le conseil municipal est, à présent, invité à entériner cette cession.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Considérant la demande de Monsieur Eric MULLER

Considérant que Monsieur François RINGLER remplit toutes les conditions mentionnées dans le cahier des charges des chasses communales

Considérant l'avis favorable de la commission consultative de la chasse communale

- ⇒ cède à Monsieur François RINGLER demeurant 711 les Granges à Labaroche, à compter du 1^{er} février 2019, la location du lot de chasse n° 5 constitué comme suit :

555.20 ha (531 ha environ de plaine + 24.40 ha de canal, terrains exclus déduits)

- au nord, par le chemin rural dit Saasheimerweg ainsi que les terrains cadastrés section 55, parc. 104 et 110
- à l'ouest, par l'axe de la RD 2
- à l'est, par la limite du ban communal de Heiteren
- au sud, par la limite du ban communal de Rustenhart
- terrains clôturés exclus : terrains privés : 20 a
- terrain inclus (canal) à partir de 2015 : 24.40 ha

- précise que le loyer, pour la période de chasse en cours, s'élève à 1 524 € et que ce montant est réactualisable
- autorise Monsieur le maire à établir et signer le contrat de bail ainsi que tous documents utiles

4. **DECISION MODIFICATIVE N° 1/2018**

Monsieur le maire demande à l'assemblée de réajuster la liste des subventions 2018 – article 6574 – pour versement d'une aide financière :

- au Conseil de fabrique (participation au cadeau de départ du curé Krupa)
- à l'amicale des sapeurs pompiers (passation de commandement)

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité

- vote la décision modificative n° 1/2018 ci-dessous :

| Budget 2018 Article 6574 Divers sur DCM | Conseil de fabrique | Amicale S.P. | Disponible au 25.10.18 Article 6574 Divers sur DCM |
|---|------------------------|--------------|--|
| 1 004 € | 100 € | 150 € | 754 € |

5. **AIRE DE JEUX – DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans le cadre de la mise en sécurité de l'aire de jeux St Exupéry, le remplacement de certains agrès défectueux doit être effectué.

Après examen des offres transmises, c'est le devis de la société SATD qui a été retenu avec un montant de 5 588 € TTC comprenant la pose et l'acquisition de deux jeux sur ressort (cigogne, chat double), d'une cabane ferme et d'une corbeille de propreté.

Il est précisé que le conseil municipal des enfants a été associé au choix de nouveaux équipements.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité

- valide la proposition de 5 588 € TTC émise par la société SATD
- sollicite, pour cet investissement, l'aide financière du conseil départemental dans le cadre de l'enveloppe du fonds de solidarité territoriale
- autorise Monsieur le maire à signer tous documents utiles

6. **DEGREVEMENT TAXE D'URBANISME**

Les services de l'Etat demandent à la commune de reverser une somme de 865 € acquittée, à tort, par Monsieur Vollmar Stéphane au titre de la taxe d'aménagement liée à son permis de construire n° 068 06910 A 0029.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité

Considérant le titre de perception du 24 septembre 2018 - facture n° CHAR 18 2600011867 - émis par la direction générale des finances publiques

- valide le dégrèvement de la taxe d'aménagement sollicité en faveur de Monsieur Vollmar Stéphane
- autorise Monsieur le maire à signer tous documents utiles

7. LOTISSEMENT SPITZWEG - RETROCESSION

La société SOVIA a créé un lotissement d'habitation dénommé « Spitzweg » au Nord/Ouest de la commune. Il est d'usage que la commune incorpore dans le domaine public la totalité des voiries et équipements communs du lotissement, une fois les travaux achevés et réceptionnés. Monsieur le maire rappelle, à cet effet, la délibération et la convention respectivement signées les 21 et 27 avril 2011.

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité

Considérant l'achèvement des travaux de viabilisation

Considérant la réception des travaux intervenue le 19 octobre 2018

☞ **accepte de transférer les propriétés ci-dessous dans le patrimoine communal**

Section 5 parcelles :

- n° 531 de 130 m² (chemin de liaison rue des Vosges à la rue de Colmar)
- n° 642 de 3 745 m² (rue du Jura)
- n° 529 de 171 m² (bassin d'orage)
- n° 535 de 25 m² (transformateur)
- n° 559 de 9 m² (transformateur)
- n° 556 de 8 m² (transformateur)

ainsi que la parcelle n° 256 section 36 de 92 m² (rue Pierre Uhry – lotissement les Bleuets)

- ☞ **accepte l'ensemble des cessions moyennant l'euro symbolique**
- ☞ **autorise Mr le Maire à signer l'acte de cession**
- ☞ **demande le classement de ces biens dans le domaine public communal**

8. INFORMATIONS

8.1 COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS

Commission des fêtes du 24 septembre : le compte-rendu portant sur la préparation de la fête des Aînés organisée le 21 octobre a déjà été remis aux conseillers.
Monsieur le maire remercie les conseillers présents et les conjoints pour leur aide efficace.

8.2 DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Droit de préemption :** la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les parcelles cadastrées :
 - section 5 n° 576/50 (rue de Wolfgantzen)
 - section I n° 425/52 (40 Grand rue)
 - section I n° 50 (village)
 - section I n° 49 (l'impasse de l'Etang)
 - section I n° 423/47 (Grand rue)
 - section 5 n° 644/515 (rue des Vosges)
 - section 5 n° 536 (Spitzweg)

Le conseil municipal prend acte.

8.3 DOSSIERS COMMUNAUX

- **Restructuration mairie :** Monsieur le maire rend compte de l'avancement des travaux :
 - **Ouverture des plis :** la commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour, à 18 h. Au total, cinquante six entreprises ont remis une offre (délai de dépôt 22 octobre) pour les 17 lots du chantier. Monsieur le maire rend compte des opérations menées par le maître d'œuvre et explique que le résultat définitif de la consultation sera communiqué ultérieurement, les dossiers devant encore faire l'objet de négociation et vérification. Il

- signale qu'aucune offre n'a été déposée pour les lots 15 (serrurerie) et 17 (nettoyage après chantier).
- **Planning des travaux** : les travaux devraient débuter début décembre pour se terminer en décembre 2019.
- **Subvention** : Dans le cadre du dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales, la Région Grand Est a accordé une aide financière de 47 416 € pour la création de salles associatives dans les locaux de la mairie.
- **Groupe scolaire** : le bloc moteur de la PAC doit être remplacé. Coût de l'intervention effectuée par la société Vonthron : 3 403 € TTC.
- **Voirie** : la remise à niveau des tampons fonte rues Denis Papin et André Marie Ampère sera effectuée par l'entreprise Werner pour un montant de 2 736 € TTC.
- **Personnel** : Monsieur Kilian LITZLER reprendra son activité le 1^{er} novembre 2018, à mi-temps thérapeutique, pendant trois mois.
- **SIAEP Plaine du Rhin** : il est rendu compte de la dernière réunion syndicale au cours de laquelle ont été présentées les contraintes budgétaires prévisionnelles jusqu'en 2020.
- **Travaux d'enfouissement HTA** : les travaux sont en phase d'achèvement. Le basculement du réseau électrique sur les lignes enterrées est programmé semaine 47.
- **Déchetterie** : compte tenu des vols et dégradations divers et variés, les bennes ferraille et électroménager seront retirées du site.

8.4 **URBANISME**

- **Autorisations du sol** : les dernières autorisations d'urbanisme sont communiquées à l'assemblée.
- **Lotissement Herrenweg – tranche 2** : la première couche d'enrobé étant appliquée et les luminaires installés, la réception provisoire des travaux a été signée.
- **Rue de Colmar – place CCM** : les terrains communaux (section 5 n° 160 et 401 représentant ensemble 22.06 ares) situés entre les rues de Colmar et de la Forêt sont situés en zone constructible. Plusieurs réflexions ont déjà été menées sur la destination de ces parcelles à bâtir.

L'alternative d'effectuer une division parcellaire pour créer et vendre 4 parcelles à viabiliser est soumise à l'assemblée.
- **Impasse des Vergers** : compte tenu de la pose de la dernière couche d'enrobé, la rétrocession de la voirie et des équipements (éclairage public) peut être réalisée.
- **PLUI** : il est rendu compte de l'avancement du dossier.

8.5 **AUTRES INFORMATIONS**

- **ASL** : il est fait état du courrier adressé le 11 octobre à l'ASL portant mise en demeure de déposer, en mairie, le dossier de mise en conformité avant le 15 décembre 2018. Il a été signifié, qu'à défaut, la fermeture de l'établissement sera prononcée.
- **Communauté de communes Pays Rhin-Brisach** : dans le cadre de la dotation de solidarité communautaire, la communauté de communes a acté, le 17 septembre, une aide en faveur des périscolaires communaux.
- **Relais d'assistantes maternelles** : une animation mensuelle sera organisée au groupe scolaire le mercredi matin, dès 2019.
- **Commission liste électorale** : dans le cadre du répertoire électoral unique, il est rendu compte de la composition de la commission de contrôle.
- **Fête nationale** : l'association « parents d'élèves » ne souhaite plus organiser cette manifestation.

- **Conseil municipal des enfants :** Madame STATH Michèle, adjointe signale que :
 - la boîte à livres sera fixée le 1^{er} décembre à 9 h 30
 - la collecte pour la banque alimentaire aura lieu le 1^{er} décembre de 10 à 12 h
- **Brigades vertes :** le bilan d'activités des gardes de la Brigade Verte pour la période du 1^{er} août au 30 septembre est communiqué à l'assemblée.
- **Affaires rurales :** les documents demandés (certificats de conformité...) aux jeunes agriculteurs, locataires de terres communales par délibération du 29 mars 2018, sont en cours de dépôt.
- **Groupe scolaire :** un nouvel ordinateur a été acquis pour la direction de l'école élémentaire.

8.6 DATES A RETENIR

- | | |
|-----------------------------|---|
| ▪ 06 novembre à 17 h 30 | Conseil d'école |
| ▪ 11 novembre à 9 h 30 | Commémoration du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale |
| ▪ 17 novembre (soir) | Sortie et repas conseil municipal |
| ▪ 23 novembre à 19 h 00 | Adjudication bois (commune à Dessenheim, Hettenschlag et Weckolsheim) |
| ▪ 09 décembre à 09 h 30 | Sainte Barbe |
| ▪ 13 décembre à 20 h 00 | Conseil municipal |
| ▪ 02 janvier 2019 à 18 h 00 | Vœux du maire (ASL salle à l'étage) |

9. DIVERS - TOUR DE TABLE

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire clôt la séance à 22 h 20.